



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



TROISIÈME SOMMET MONDIAL DES COMMISSIONS DU FUTUR

Pour une gouvernance anticipative innovante qui intègre l'avenir dans le travail parlementaire

Santiago (Chili), 13-14 janvier 2025

Genève et Santiago, 15 novembre 2024

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

C'est avec grand plaisir que nous invitons votre Parlement à participer au troisième Sommet mondial des commissions du futur. Organisé conjointement par le Sénat du Chili et l'Union interparlementaire (UIP), cet événement se déroulera à Santiago (Chili) les 13 et 14 janvier 2025.

L'objectif du Sommet est de renforcer le rôle de la gouvernance anticipative et de l'intégrer dans la pratique parlementaire. Nous sommes convaincus du rôle fondamental joué par les parlements pour garantir que la prospective stratégique et la réflexion sur l'avenir soient intégrées dans l'ensemble de l'architecture de la gouvernance parlementaire. Ces concepts sont essentiels pour orienter les politiques, la législation, le contrôle et la prise de décision.

Le Sommet est placé sous le thème *Pour une gouvernance anticipative innovante qui intègre l'avenir dans le travail parlementaire*. Il se tiendra parallèlement au [Congreso Futuro](#), l'événement phare de la diffusion scientifique en Amérique latine, qui réunira des scientifiques et des experts pour réfléchir aux problèmes auxquels les sociétés seront confrontées dans l'avenir. Lors de la première journée, les parlementaires pourront avoir des échanges de haut niveau avec les participants au [Congreso Futuro](#). Le deuxième jour, ils partageront leurs bonnes pratiques en matière de gouvernance anticipative, notamment en ce qui concerne les défis de demain tels que l'intelligence artificielle et les énergies renouvelables.

Le Sommet s'appuiera sur les résultats du [deuxième Sommet mondial](#) qui s'est tenu en Uruguay en septembre 2023, ainsi que sur ceux de la séance sur les commissions du futur organisée conjointement par l'UIP et l'Association des Secrétaires généraux des parlements en octobre dernier.

Le Sommet devrait être particulièrement pertinent pour les parlements qui disposent déjà de commissions du futur ou de structures similaires, ainsi que pour les parlements qui envisagent de créer de telles commissions. Nous vous invitons à constituer une délégation composée de deux personnes maximum d'ici la date limite d'inscription fixée au 18 décembre 2024. Dans l'idéal, la délégation devrait être composée d'un homme et d'une femme.

La documentation relative au Sommet, notamment le programme et les informations pratiques, ainsi que les modalités d'inscription, sont disponibles sur le site web de l'UIP. Le cas échéant, M. Andy Richardson (ar@ipu.org), de l'UIP, ou M. Juan Oses (joses@senado.cl), du Sénat du Chili, se feront un plaisir de vous communiquer de plus amples informations.

Nous nous réjouissons par avance de vous retrouver à Santiago et vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

Martin Chungong
Secrétaire général
Union interparlementaire

José García Ruminot
Président du Sénat
Chili